

Tableau de bord 2006 du transport routier en Alsace



Les entreprises

- Entreprises et titres de transport
- Situation financière

Les salariés

- Effectifs salariés
- Formation professionnelle

La route

- Trafic poids lourds
- Contrôles
- Accident

Editorial

Fin 2006, 1328 entreprises de transport routier sont inscrites aux registres de la DRE Alsace; elles emploient plus de 19000 salariés. Il est important pour tous les acteurs de la profession de suivre l'activité socio-économique de cet important secteur d'activité.

Ce tableau de bord de l'Observatoire Social Régional des Transports se propose d'analyser les aspects sociaux et économiques du transport routier et s'adresse aux entreprises de transport, à leurs salariés et à tous ceux qui se préoccupent d'économie, d'emploi, de formation, de réglementation administrative, de sécurité routière ou de trafic.

Cohérent avec les publications nationales existantes, il se veut le reflet de l'activité locale, en complémentarité avec d'autres publications comme celle de l'Observatoire Régional des Transports et de la Logistique d'Alsace (ORTAL) ou de l'Association Formation Transport – Institut de Formation aux Techniques d'Implantation et de Manutention (AFT IFTIM).

Nous souhaitons que ce document permette à chacun de disposer d'une meilleure connaissance du secteur, puisse enrichir le dialogue avec les partenaires sociaux et les organisations professionnelles et syndicales et, pourquoi pas, susciter de nouveaux partenariats avec d'autres acteurs.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

*La Directrice Régionale et
Départementale de l'Équipement*



Geneviève CHAUX-DEBRY

*La Directrice Régionale du Travail des
Transports*



Bernadette FOUGEROUSSE

Préambule

Le présent document couvre l'activité du transport routier.

Lorsque les termes TRM (Transport Routier de Marchandises), TRV (Transport Routier de Voyageurs) et COM (Commissionnaires) sont utilisés, ceux-ci regroupent **exclusivement** les secteurs d'activités identifiés par les codes NAF/APE et libellés suivants :

L'intitulé TRM regroupe les activités :

- 602L Transports routiers de marchandises de proximité
- 602M Transports routiers de marchandises interurbains
- 602N Déménagement
- 602P Location de camions avec conducteur

L'intitulé TRV regroupe les activités :

- 602A Transports urbains de voyageurs
- 602B Transports routiers réguliers de voyageurs
- 602G Autres transports routiers de voyageurs

L'intitulé COM regroupe les activités :

- 634A Messagerie, fret express
- 634B Affrètement
- 634C Organisation des transports internationaux

Les graphiques et autres données de ce document **qui ne mentionneraient pas ces intitulés** couvrent l'activité transport routier de façon **exhaustive**.

Contact : DRE Alsace / Service Régulation et Economie

Christine CABOCEL - christine.cabocel@equipement.gouv.fr - Tél. 03 88 13 08 30

Sources : Direction Régionale du Travail des Transports Alsace (DRTT) – Direction Régionale de l'Équipement Alsace (DRE) : Service Régulation et Economie (SRE)/ Activité du Transport Routier (ATR), Contrôle des Transports Terrestres (CTT) – DRE Alsace : Service de l'Information Statistique (SIS) – Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) : Service Economie Statistique et Prospective (données INSEE, UNEDIC)

Ce document est également disponible sur le site de la DRE Alsace <http://www.alsace.equipement.gouv.fr/>

Photo de couverture : Daniel Fromholtz – DRE Alsace – Service Communication

Date de parution : décembre 2007

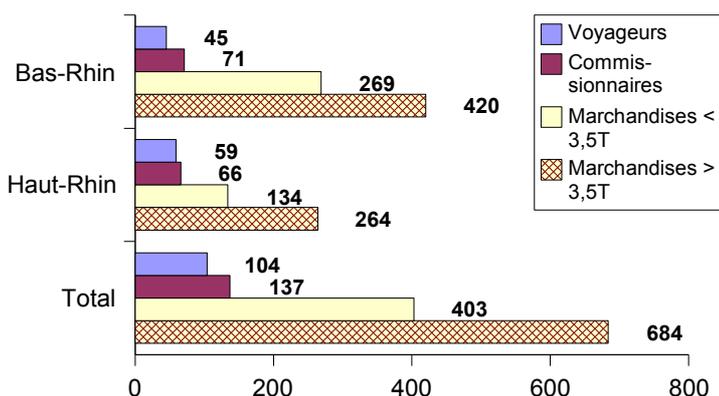
ENTREPRISES ET TITRES DE TRANSPORT

Toute entreprise exerçant une activité de transport, à titre principal ou secondaire, doit s'inscrire aux registres tenus par la DRE.

L'entreprise doit remplir les 3 conditions d'honorabilité professionnelle, de capacité professionnelle et de capacité financière.

Nombre total d'entreprises figurant aux registres au 31/12/2006

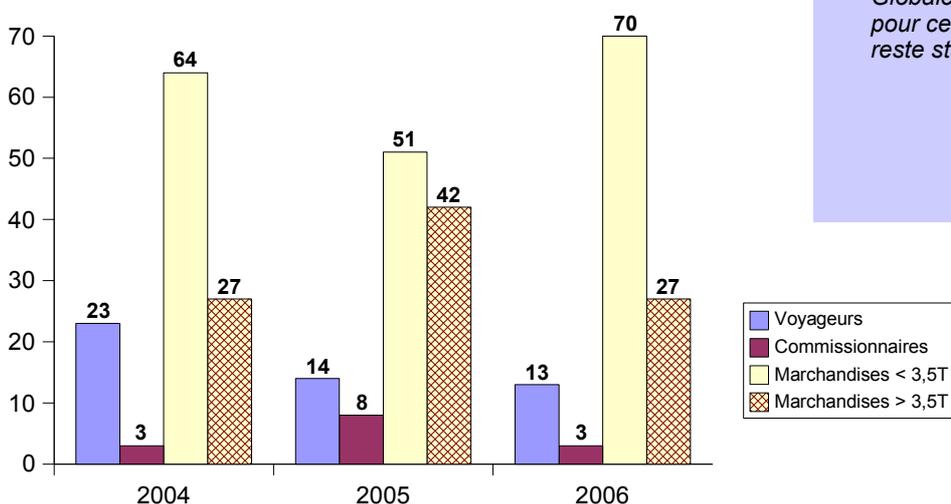
Source : DRE/SRE-ATR



Au 31 décembre 2006, 1328 entreprises sont inscrites aux registres des transports. Le nombre d'entreprises inscrites au registre du transport de marchandises est en baisse depuis plusieurs années. Cela se confirme encore en 2006. Les entreprises qui utilisent des véhicules de -3.5 tonnes donnent lieu au plus grand nombre d'inscriptions et de radiations au registre du transport de marchandises : en 2006, elles représentent 72% des inscriptions. Globalement, le nombre d'inscrits pour cette catégorie d'entreprises reste stable.

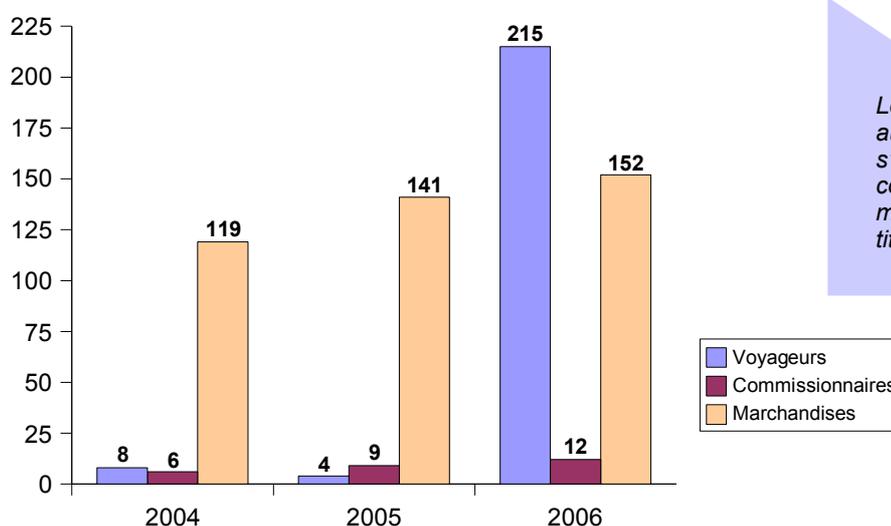
Evolution du nombre d'inscriptions aux registres

Source : DRE/SRE-ATR



Evolution du nombre de radiations aux registres

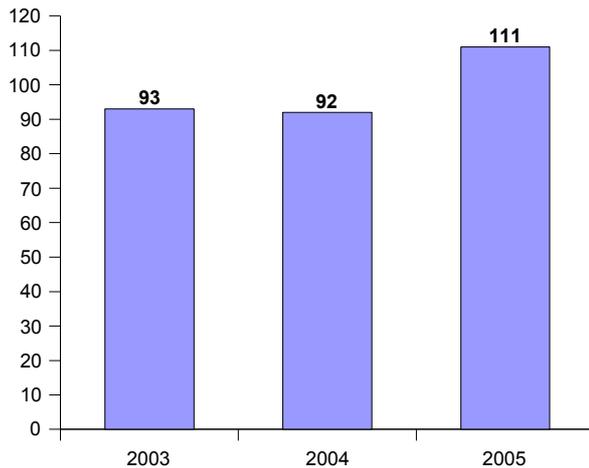
Source : DRE/SRE-ATR



Le nombre important de radiations au registre des voyageurs pour 2006 s'explique par la radiation d'une coopérative de transport dont les membres exerçaient cette activité à titre accessoire.

Evolution du nombre de créations d'entreprises – TRM,TRV,COM

Source : INSEE-SIRENE – Données 2006 non disponibles



Le nombre de création d'entreprises a augmenté de 20% en 2005.

Les licences communautaires sont délivrées aux véhicules effectuant du transport de marchandises dont le poids maximum autorisé est > 6 T. et aux transporteurs de voyageurs dont les véhicules > 10 places. Elles sont obligatoires pour les véhicules effectuant du transport routier de marchandises sur l'espace économique européen.

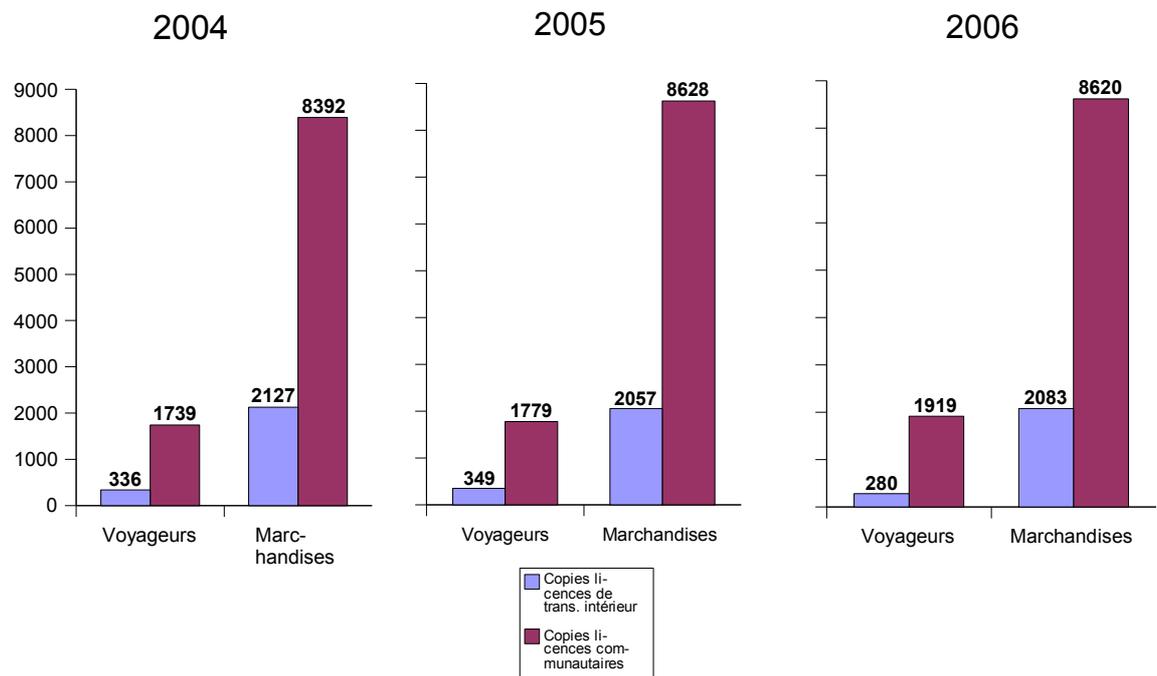
Les licences de transport intérieur sont délivrées aux véhicules effectuant du transport de marchandises dont le poids maximum autorisé est < 6 T. et aux transporteurs de voyageurs dont les véhicules < 10 places.

Chaque véhicule de l'entreprise doit posséder une **copie conforme** de la licence.

Evolution du nombre de copies conformes de licences de transport

(au 31/12 de l'année)

Source : DRE/SRE-ATR



Globalement, le nombre de copies de licences valides est stable pour le transport de marchandises. Pour le transport de voyageurs, ce nombre est plus variable de 2005 à 2006, avec une augmentation de 7% pour les licences communautaires et une diminution de 24% pour les licences de transport intérieur.

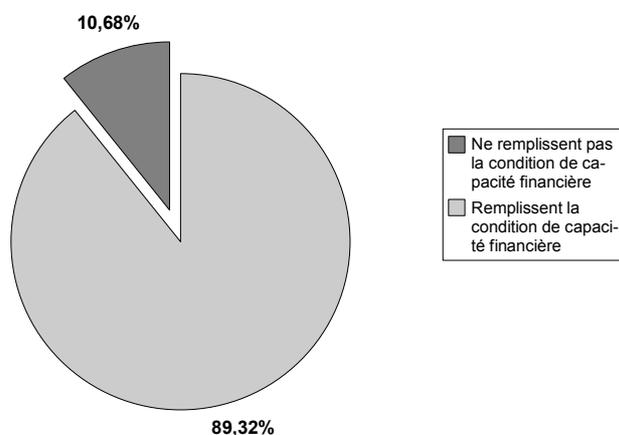
SITUATION FINANCIERE

La capacité financière est l'une des conditions à remplir par l'entreprise pour accéder à la profession de transporteur public routier. Le montant de la capacité financière exigible est calculée en fonction du nombre de véhicules. Le montant des capitaux propres doit être égal à la capacité financière exigible.

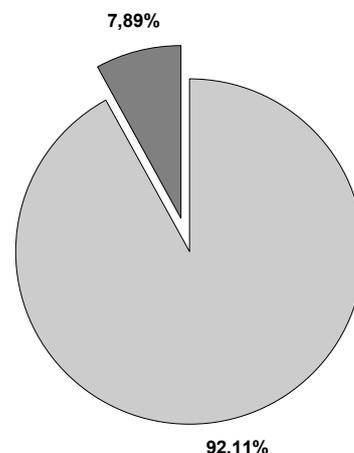
Capacité financière des entreprises de transport en 2006

Source : DRE/SRE-ATR

Transport routier de marchandises



Commissionnaires



Le taux de retour des déclarations est assez élevé : 93% pour l'activité de transport de marchandises et 95% pour les commissionnaires. Les 2/3 des non réponses s'expliquent par un retard dans la fourniture des déclarations, le restant concerne les entreprises en instance de radiation ou programmées pour un passage en Commission Régionale des Sanctions Administratives.

Malgré un contexte économique plus difficile, la capacité financière des entreprises reste satisfaisante par rapport à la réglementation.

Le licenciement par l'employeur concerne les établissements pour lesquels il n'y a pas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire engagée par le tribunal de commerce.

Licenciements de l'année 2006 (données basées sur les déclarations des entreprises)

Données des années précédentes non disponibles

Source : DRTT Alsace

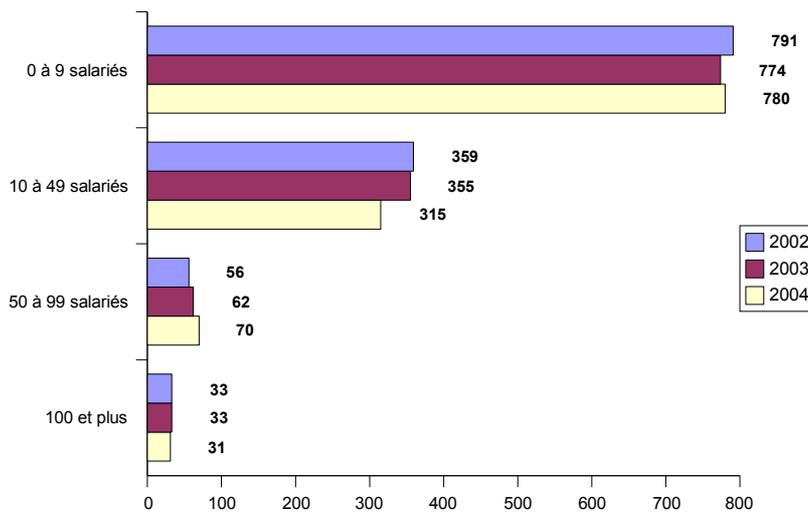
		Transport routier de marchandises		Transport routier de voyageurs	
		Nb de licenciés effectifs	Nb d'établissements concernés	Nb de licenciés effectifs	Nb d'établissements concernés
Moins de 11 salariés	Licenciement par l'employeur	7	7	1	1
	Liquidation judiciaire	32	8		
	Redressement judiciaire				
De 11 à 49 salariés	Licenciement par l'employeur	11	6		
	Liquidation judiciaire	36	2		
	Redressement judiciaire	11	2		
50 salariés et plus	Licenciement par l'employeur	13	10	5	2
	Liquidation judiciaire	92	3		
	Redressement judiciaire	2	1		

Eu égard aux effectifs employés, le nombre de licenciements dans le transport de voyageurs est beaucoup plus faible que dans le transport de marchandises. On compte 6 licenciements dans 3 établissements pour le transport de voyageurs contre 204 dans 39 établissements pour le transport de marchandises.

EFFECTIFS SALARIES

Répartition du nombre d'établissements par taille - TRM, TRV et COM

Source : INSEE/DADS – Données 2005 et 2006 non disponibles



Le nombre total d'établissements est en baisse : 1239 en 2002, 1224 en 2003 et 1196 en 2004.

Le nombre d'établissements comptant entre 0 et 9 salariés reste stable, celui entre 10 et 49 salariés a baissé de 14% en 3 ans. Parallèlement, ceux qui comptent de 50 à 99 salariés ont augmenté de 25%.

Les établissements entre 0 et 9 salariés restent les plus importants : 780 en 2004, soit 65% des entreprises déclarées.

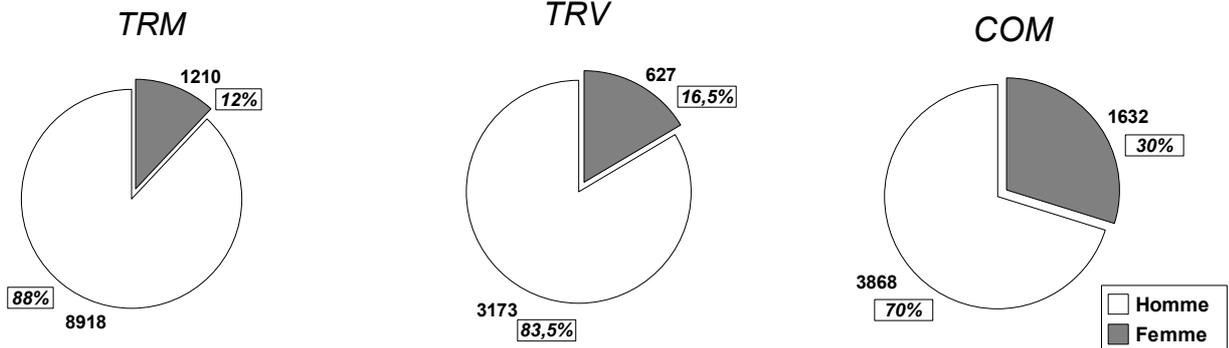
Répartition hommes/femmes – TRM, TRV et COM

(salariés à temps complet ou employés au moins à 80% ayant travaillé toute l'année)

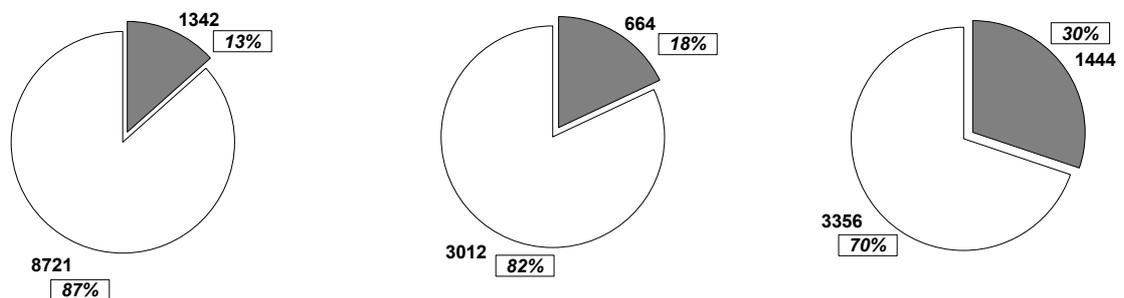
Source : UNEDIC – Données 2006 non disponibles

Les données ci-contre sont celles de 2005, provisoires, comparées à celles de 2002, pour une comparaison statistique plus parlante.

Répartition en 2002



Répartition en 2005 (données provisoires)



Les effectifs dans les secteurs TRM, TRV et COM sont en 2005 de 18539, dont 18,6% de femmes et 81,4% d'hommes. On constate depuis 2002, une baisse globale des effectifs, plus marquée sur la part masculine : 15959 salariés hommes en 2002 puis 15089 en 2005, soit une baisse de 5%. La part féminine reste quant à elle stable : 3469 en 2002 et 3450 en 2005.

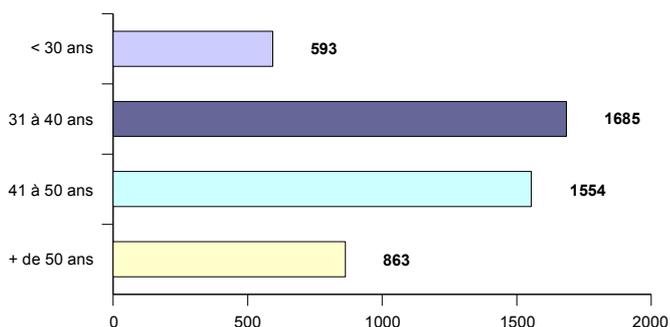
Dans le TRM et le TRV, le nombre de salariés hommes a baissé, celui des salariés femmes a légèrement augmenté. Dans l'activité COM, le nombre d'hommes et de femmes a diminué et leur proportion est restée stable.

Répartition des salariés conducteurs par tranche d'âge en 2004 – TRM, TRV et COM

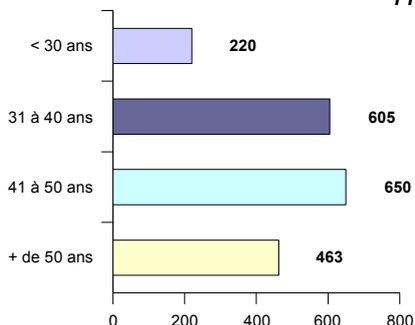
(salariés à temps complet ou employés à 80% ayant travaillé toute l'année)

Source : INSEE/DADS – Données 2005 et 2006 non disponibles

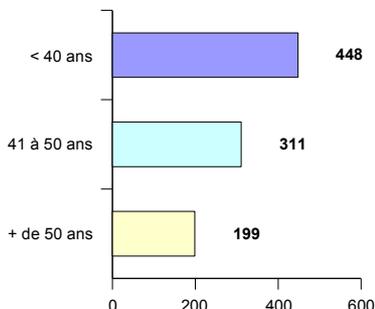
TRM



TRV



COM



En respect du secret statistique, les données COM « < 30 ans » et « 31 à 40 ans » sont regroupées sous « < 40 ans ».

Globalement, dans les secteurs TRM, TRV et COM, les pyramides des âges des conducteurs salariés sont assez proches : entre 18 et 24% dans la tranche « + 50 ans », de 33% dans la tranche « 41 à 50 ans », entre 42 et 48% dans la tranche « < 40 ans ».

Cependant, la population de salariés la plus jeune est dans le TRM et le COM : les salariés « < 40 ans » représentent environ 48 % des effectifs dans le TRM et COM, et 42 % dans le TRV. Cela se traduit également par la proportion des « + de 50 ans », plus élevée dans le TRV (24%) que dans le COM (21%) et dans le TRM (18%).

Les conducteurs salariés du TRV sont plus nombreux dans la tranche d'âge 41 à 50 ans alors que dans le TRM, la pointe se situe dans la tranche de 31 à 40 ans.

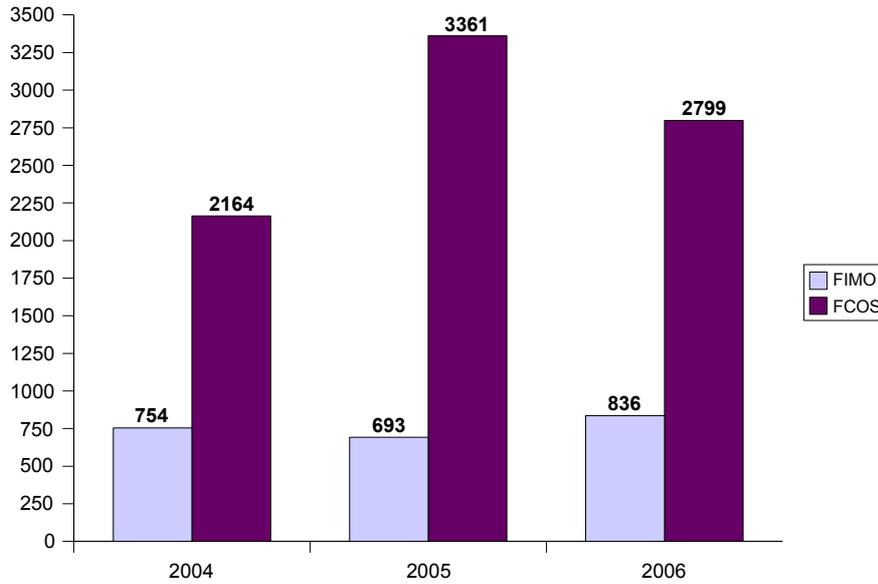
FORMATION PROFESSIONNELLE

Évolution du nombre d'attestations FIMO et FCOS délivrées

Source : DRE/SRE-CTT

La **Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)** est destinée aux conducteurs de véhicules de plus de 7,5 T, salariés et non salariés du TRM, et les conducteurs en compte propre. Elle est valable 5 ans et est renouvelée par la FCOS.

La **Formation Continue Obligatoire de Sécurité (FCOS)** concerne les titulaires de la FIMO ou les conducteurs de véhicules compris entre 3,5 et 7,5 T et se renouvelle tous les 5 ans.



Lors de la mise en place de cette réglementation en 1995, les attestations de présence (équivalent FIMO) ont été petit à petit délivrées aux conducteurs. Les formations se sont étalées jusqu'en 2000. Dès 2000, les contrôles se sont faits plus sévères, conduisant les nombreux retardataires à suivre leur FIMO. L'augmentation des FCOS en 2005 correspond donc au renouvellement des FIMO délivrées en nombre 5 ans plus tôt.

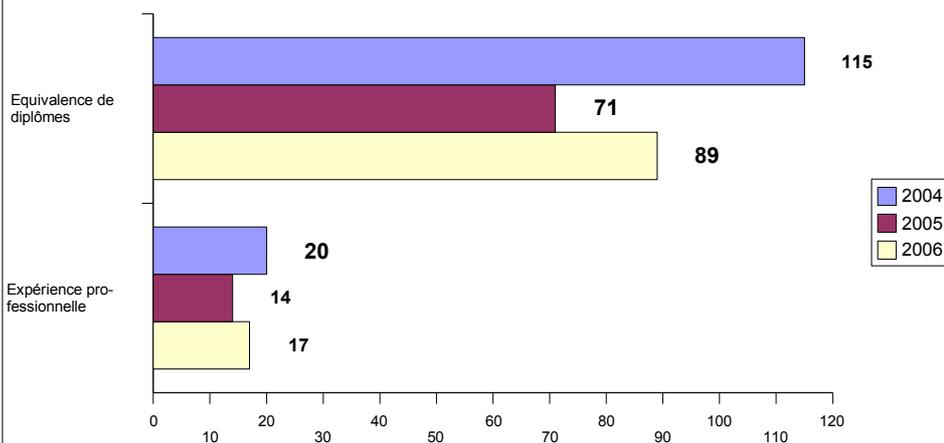
Les FIMO ont connu une hausse en 2006, leur obtention étant devenue obligatoire pour les entreprises de compte propre.

La possession de l'attestation de capacité professionnelle constitue l'une des trois conditions d'inscription aux registres.

Nombre d'attestations de capacité professionnelle

Source : DRE/SRE-ATR

L'attestation peut être obtenue sur équivalence de diplôme, ou au vu d'une expérience professionnelle ou après un examen écrit.



Le nombre total d'attestations de capacité professionnelle délivrées a chuté de 59% en 2005, passant de 135 à 85, puis est remonté à 106 (+ 24%) en 2006.

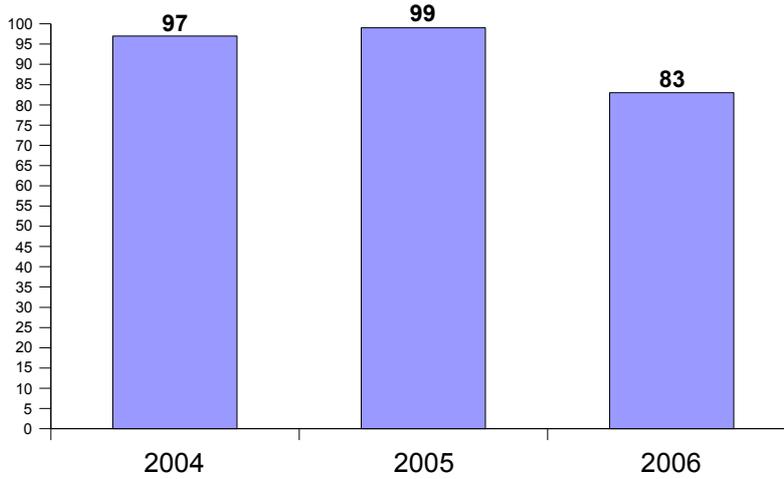
Globalement, les attestations délivrées au vu d'une équivalence de diplôme sont les plus nombreuses. Elles représentent entre 83 et 85 %.

Le justificatif de capacité professionnelle permet d'exercer la profession de transporteur routier de marchandises avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximal autorisé.

Il est obtenu sur équivalence de diplôme ou après un stage effectué auprès d'un organisme agréé.

Nombre de justificatifs de capacité

Source : DRE/SRE-ATR



Le nombre de justificatifs de capacité a baissé de 19% en 2006.

La grande majorité est délivrée après un stage effectué auprès d'un organisme agréé.

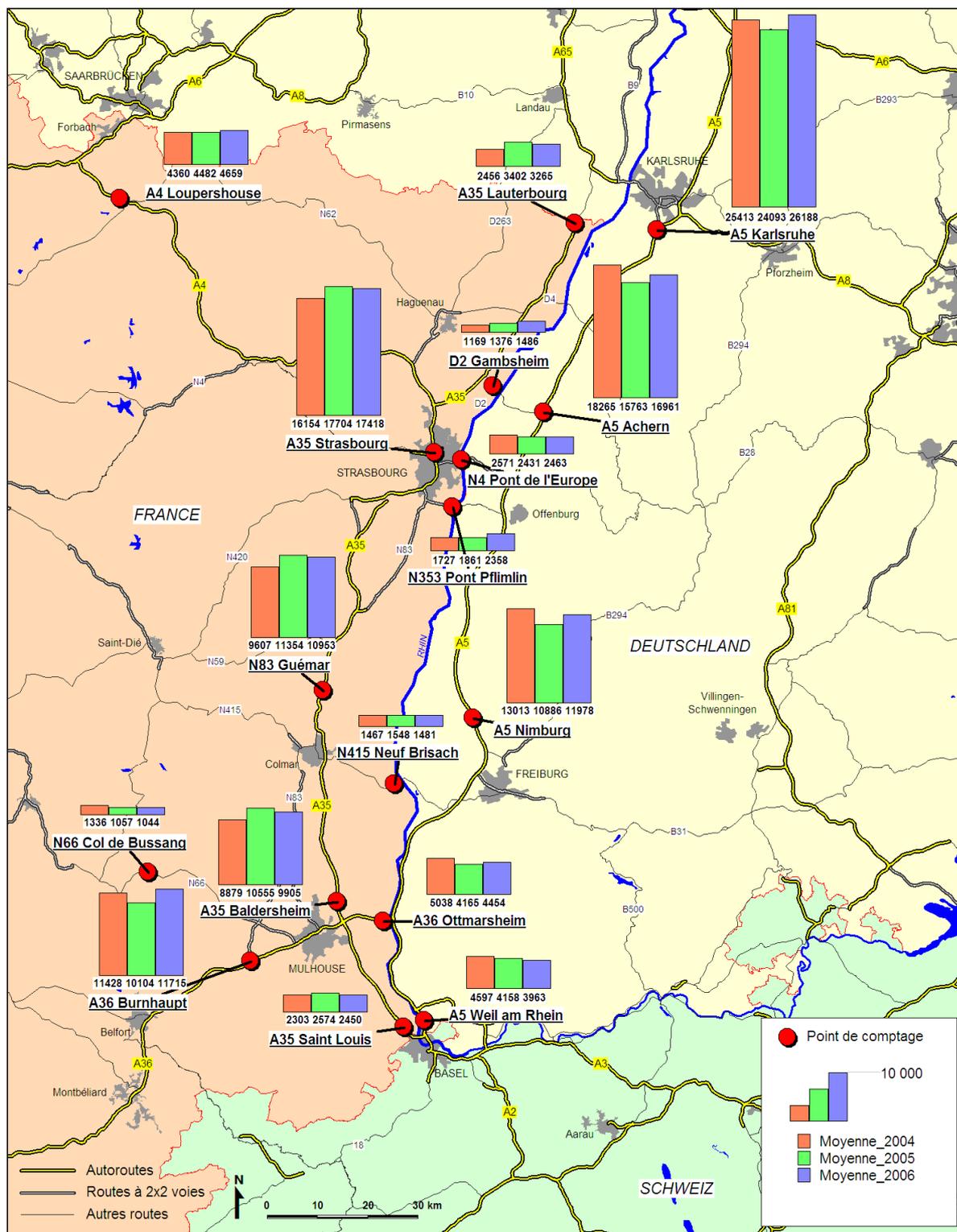
Très peu le sont sur équivalence de diplôme.

TRAFIC ROUTIER

Moyenne des trafics poids lourds des mois de janvier, mai et septembre- 2004 à 2006

Trafic moyen jours ouvrables

Source : DRE/SIS



Le trafic nord-sud est plus important en Allemagne qu'en France. Le trafic constaté aux entrées de l'Alsace ou du Bade Wurtemberg est faible par rapport au trafic constaté à l'intérieur de l'Alsace. L'entrée en vigueur de la taxe Allemande en janvier 2005 a engendré une hausse du trafic des poids lourds sur les axes nord-sud Alsaciens, alors que l'effet inverse est constaté sur le réseau allemand. En 2006, la reprise économique a été plus marquée en Allemagne qu'en France et s'est traduite par une augmentation globale du trafic poids lourds en Allemagne alors que le trafic interne à l'Alsace s'est tassé.

CONTROLES

Les données figurant dans cette partie reflètent l'activité des services contrôlés de la DRE Alsace et de la DRTT.

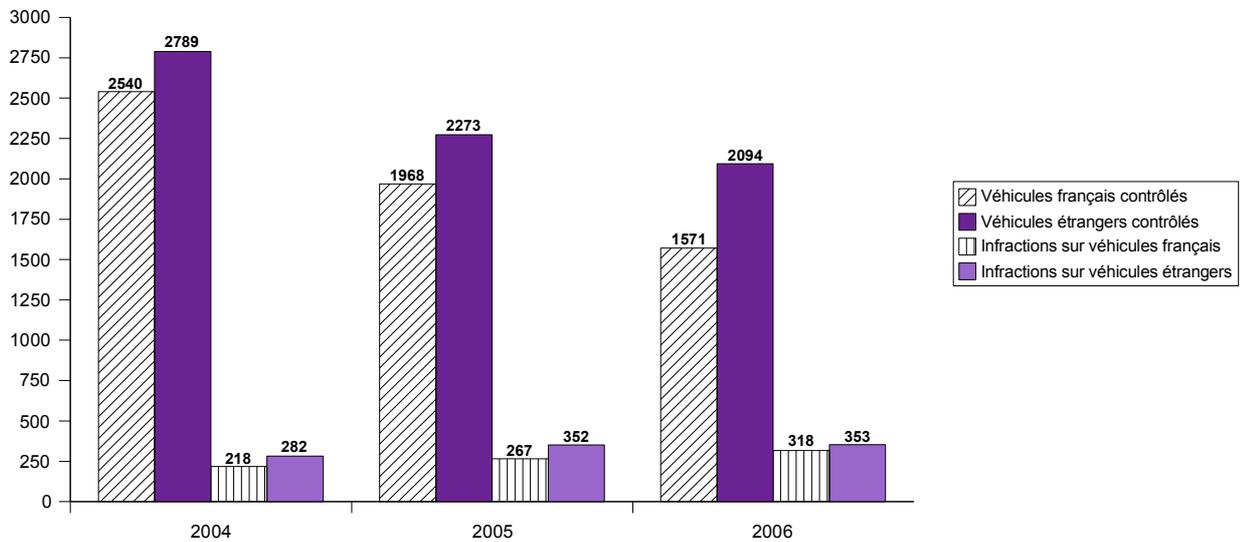
Les statistiques contrôle ne représentent pas l'ensemble des contrôles sur route réalisés en Alsace et ne peuvent, statistiquement, être interprétées pour refléter le comportement des conducteurs.

De même pour les contrôles en entreprises, les données ne reflètent pas nécessairement le niveau de respect des réglementations.

Les contrôles sur routes effectués par la DRE

Evolution du nombre de véhicules contrôlés et proportions d'infractions

Source : DRE/SRE-CTT

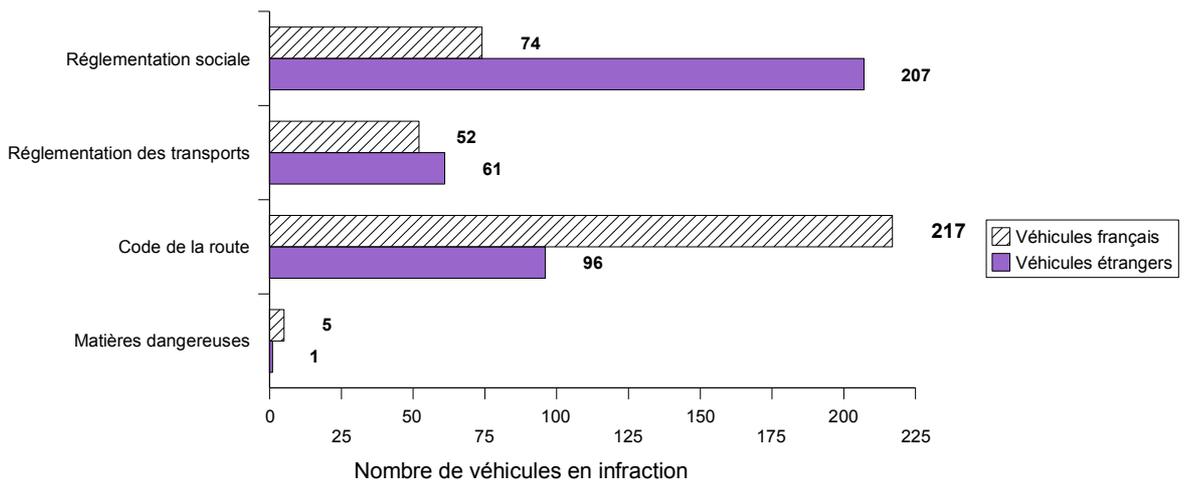


La proportion d'infractions par rapport au nombre de véhicules contrôlés est en hausse : en 2004, elle était de 9 % pour les véhicules français et de 10 % pour les véhicules étrangers, pour passer en 2006 à 20,24 % pour les français et 16,86 % pour les étrangers.

L'arrivée du chronotachygraphe électronique a modifié les pratiques de contrôle, allongeant le temps nécessaire au contrôle. Un meilleur repérage des véhicules en amont a été organisé, afin de perdre le moins de temps possible. Cela explique la baisse du nombre de véhicules contrôlés et la hausse des infractions relevées, notamment pour les véhicules français qui ont été équipés plus tôt.

Nombre d'infractions relevées par type de réglementation en 2006

Source : DRE/SRE-CTT



La nature des infractions constatées est très différente pour les véhicules français et étrangers. Les infractions à la réglementation sociale (temps de travail et temps de repos) sont plus nombreuses sur les véhicules étrangers, ceux-ci effectuant des trajets de longues distances. Les infractions au code de la route sont plus nombreuses sur les véhicules français : les surcharges relevées sur les véhicules de - 3,5 T. contribuent de façon significative à ces infractions.

Les contrôles en entreprise sont effectués par les contrôleurs de la DRE et par les inspecteurs et contrôleurs du travail des transports de la DRTT.

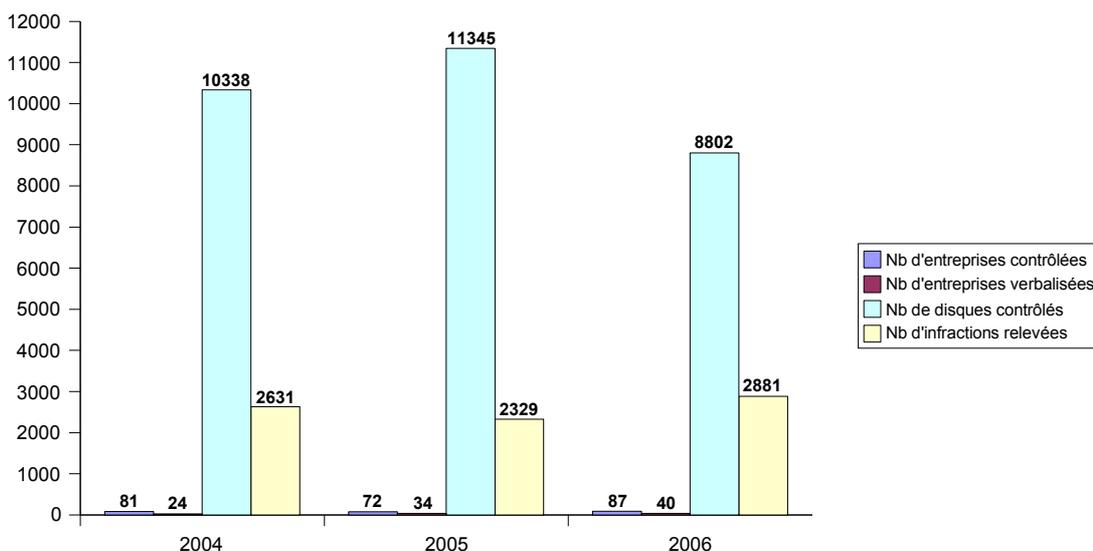
Les deux corps ont des champs d'examen communs (la réglementation matière dangereuse et la réglementation sociale européenne), et chacun a un champs d'intervention qui lui est propre.

La DRE examine tout ce qui est relatif à la réglementation des transports et le code de la route, et la DRTT examine ce qui entre dans le cadre de la législation du travail (durée du travail, santé et sécurité, rémunération...).

Les contrôles en entreprises effectués par la DRE et la DRTT

Contrôles en entreprises effectués par les contrôleurs de la DRE

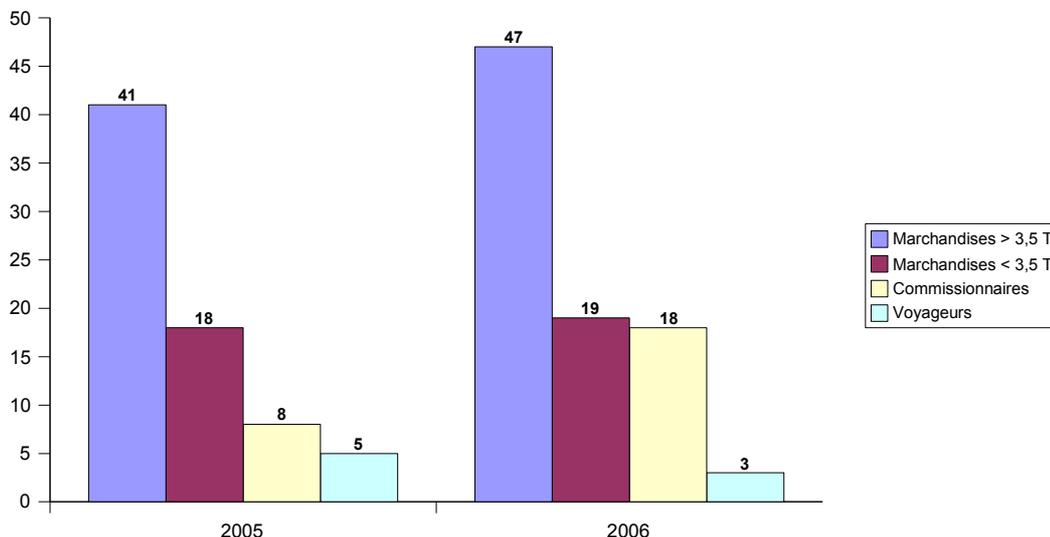
Source : DRE/SRE-CTT



Le nombre de disques contrôlés a baissé en 2006, malgré un nombre d'entreprises contrôlées en hausse : ceci est dû à une réorientation des contrôles en entreprises exploitant des véhicules de -3,5 T, pour lesquels les disques ne sont pas obligatoires.

Répartition des entreprises contrôlées par activité

Source : DRE/SRE-CTT



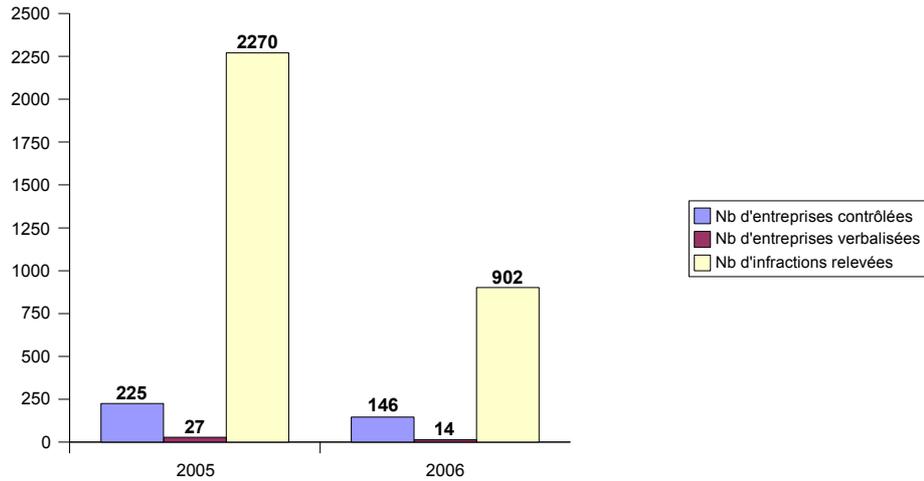
La répartition des contrôles par type d'activité reste assez similaire en 2005 et 2006. Une hausse du contrôle de l'activité des commissionnaires est cependant à noter.

Proportionnellement au nombre d'entreprises inscrites au registre au 31/12/2006, le secteur le plus contrôlé reste celui des commissionnaires : en 2006 environ 13% des entreprises de commissionnaires ont été contrôlées, 7% des entreprises de marchandises > 3,5 T, 5% des entreprises de marchandises < 3,5 T. et 3% des transporteurs de voyageurs.

Contrôles en entreprises effectués par les agents de la DRTT

Données des années précédentes non disponibles

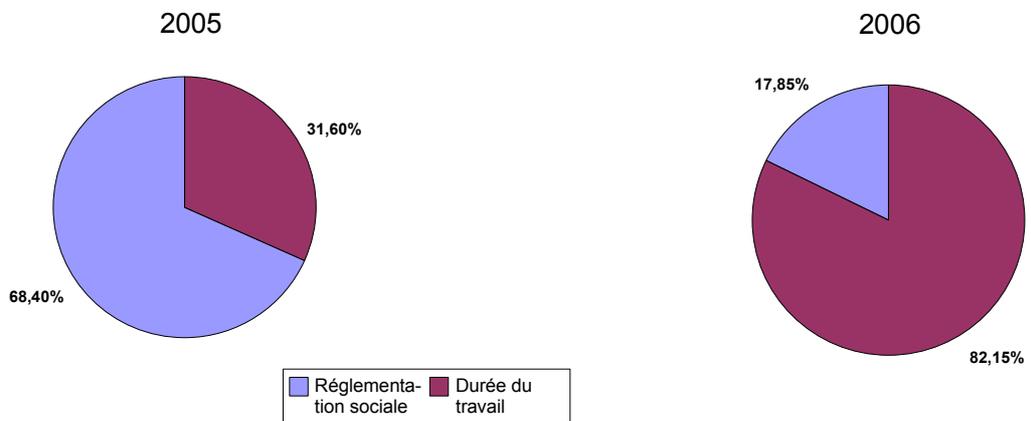
Source : DRTT Alsace



Le taux d'entreprises verbalisées reste presque constant : 12% en 2005 puis 10% en 2006. Le nombre d'infractions est quant à lui en baisse sensible.

Répartition des procédures engagées par type de réglementation pour les contrôles en entreprises réalisés par la DRTT

Source : DRTT Alsace



La sortie du nouveau décret sur la durée du travail (31 mars 2005) et le temps passé à la formation des contrôleurs et inspecteurs sur ce sujet expliquent la baisse de procédures sur la durée de travail en 2005.

ACCIDENTOLOGIE

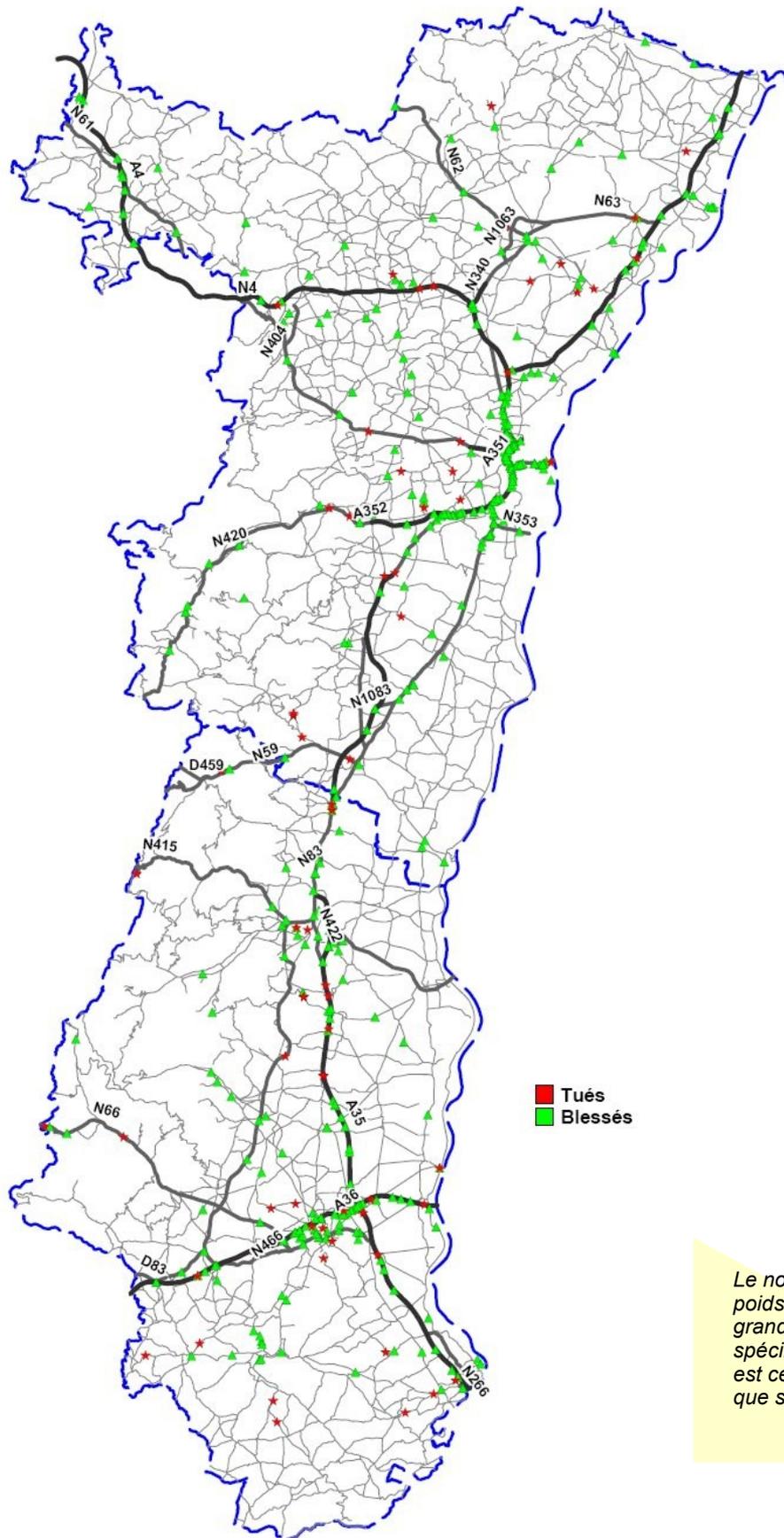
Entre 2002 et 2006,
on recense en
Alsace :

11042 accidents
675 tués
14077 blessés
pour les accidents
impliquant tous types
de véhicules.

Et sur les accidents
impliquant un PL :

658 accidents
92 tués
793 blessés

Répartition par gravité des accidents impliquant un poids lourd Cumul de 2002 à 2006



Le nombre d'accidents impliquant un poids lourd se concentre autour des grandes agglomérations, et plus spécifiquement sur autoroute. La gravité est cependant plus importante sur RD que sur autoroute.

Nombre d'accidents par catégorie de véhicules

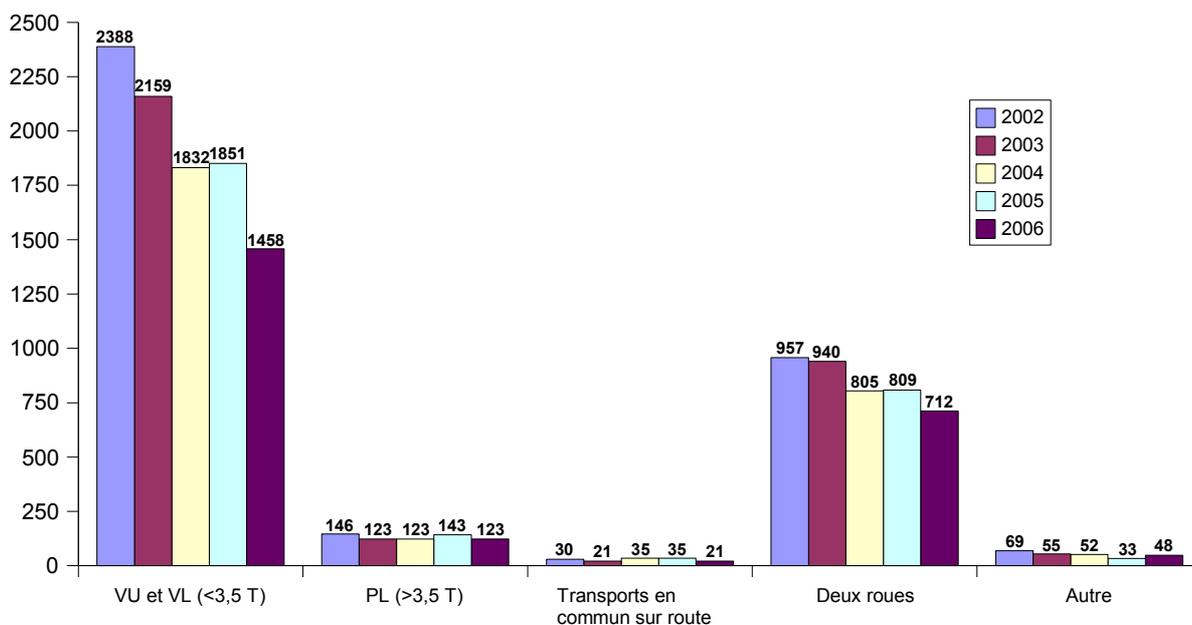
Source : DRE / Observatoire Sécurité Routière

La catégorie « autre » comprend les trains et tramways, les engins spéciaux, les tracteurs agricoles...

VU = véhicule utilitaire

VL = véhicule léger

PL = poids lourd



Si le nombre d'accidents est en baisse notable pour les < 3,5 T. et les deux roues, celui des PL et des transports en commun reste stable.

La proportion des accidents PL représente 4,7% en 2006 et a augmenté de 4 % depuis 2002.

Le terme « blessés » regroupe :

Avant le 1/1/05

Blessés graves (hospitalisation >6j)

Blessés non hospitalisés (hospitalisation < 24h)

Après le 1/1/05

Blessés hospitalisés (hospitalisation >24h)

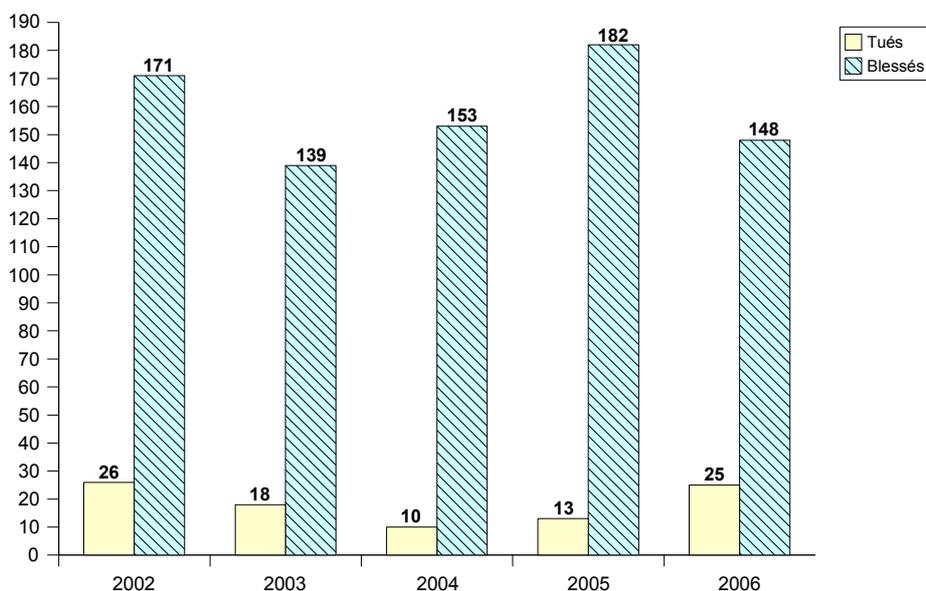
Blessés légers (hospitalisation <24h)

Les accidents impliquant un poids lourd ne signifie pas que celui-ci soit responsable dans tous les cas.

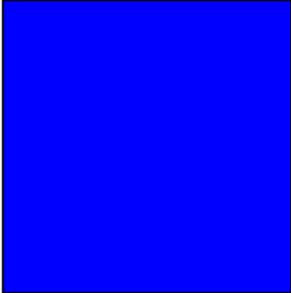
Évolution du nombre de victimes selon la gravité

Sur les accidents impliquant un poids lourd

Source : DRE / Observatoire Sécurité Routière



Le nombre de tués a plus que doublé depuis 2004 : il est passé de 10 en 2004 à 25 en 2006. Parallèlement, on constate une diminution significative du nombre de blessés dans les accidents impliquant un poids lourd, alors que ce nombre était à la hausse depuis 2003.



**direction
régionale de
l'Équipement
d'Alsace**

Tél. : 03 88 13 08 03
Fax : 03 88 13 08 00
Courriel : *Sre.Dre-Alsace
@equipement.gouv.fr*

**direction
régionale du
Travail des
Transports
d'Alsace**

Tél. : 03 88 13 08 94
Fax : 03 88 13 08 89
Courriel : *ITT-DRTT-15
@equipement.gouv.fr*

Adresse postale :
B.P. 81005 F
67070 Strasbourg cedex

Implantation :
2 route d'Oberhausbergen
Tram A-D ou bus 17-19
station La Rotonde

Retrouvez ce document sur le site internet de la DRE Alsace :

<http://www.alsace.equipement.gouv.fr>

sous la rubrique Transporteurs Routiers